

COVID-19 : LA MSA ENGAGÉE POUR SES ADHÉRENTS

Sommaire

1. L'adaptation de notre organisation – page 3

- > Maintien de notre mission de service public
- > Maintien de nos canaux de contact
- > Maintien de nos instances politiques

2. L'accompagnement des particuliers – page 5

- > Maintien de toutes les prestations
- > Versement d'aides exceptionnelles
- > Acteur de santé publique

3. L'accompagnement des professionnels – page 6

- > Des mesures de soutien économiques
- > Un accompagnement et des consignes sanitaires

4. Le soutien des adhérents & des populations les plus fragiles – page 10

- > Lancement d'une opération « paniers solidaires »
- > Des appels de solidarité

5. Le maintien du lien avec nos équipes et nos délégués – page 11

Edito

Les conséquences de l'épidémie du Coronavirus sont multiples : sanitaires, économiques, sociales... Elle nous place dans une situation de défi collectif ou la responsabilité de chacun dans la lutte contre le virus est engagée.

La protection sociale joue un rôle majeur dans la lutte contre les conséquences du virus et la MSA s'est engagée sur tous ses fronts depuis le début de la crise sanitaire :

- Maintenir un haut niveau de continuité d'activité ;
- Contribuer à la lutte contre la propagation de l'épidémie ;
- Assurer son rôle d'amortisseur social au travers du versement des prestations sociales ;
- Renforcer son rôle d'organisme solidaire notamment auprès des plus fragiles.

Ce document a vocation à retracer dans les grandes lignes les actions et les chiffres clés depuis le début du confinement jusqu'au 31 août 2020. Vous y trouverez également quelques éléments de la seconde période de confinement, notamment dans les blocs « l'info en + ».

Nous tenons à remercier vivement l'ensemble des élus et des salariés de la MSA Alpes du Nord qui se sont mobilisés, dès le premier jour du confinement, pour garantir la continuité du service rendu à l'adhérent.

Françoise Thévenas, Présidente
Fabien Champarnaud, Directeur général
MSA Alpes du Nord

1. L'adaptation de notre organisation

Maintien de notre mission de service public

Que ce soit en Isère, en Savoie ou en Haute-Savoie, les salariés de la MSA ont continué à assurer leurs activités, prioritairement en télétravail mais également sur site lorsque la situation le nécessitait. Les missions de service public de la MSA ont plus que jamais été maintenues pour être aux côtés de nos adhérents et les accompagner pendant cette période difficile et ce, dès le premier jour du confinement.

Des équipes opérationnelles dès le premier jour

Dès connaissance du risque de confinement, l'équipe informatique s'est mobilisée à 200%. A la fin de la première semaine, plus de 50% des salariés ont été équipés en matériel pour travailler depuis leur domicile afin d'assurer la continuité de nos missions de service public.

En moins d'un mois,
94% des salariés
opérationnels à distance



Le relais entre les adhérents et les services maintenu

Parce que les documents envoyés par les adhérents sont essentiels au traitement de leurs dossiers, l'équipe *Courrier-Geide* s'est organisée pour être présente sur site dès le début du confinement.

Jusqu'à **9** personnes ont alterné travail à distance et travail sur site pour assurer le tri et la numérisation du courrier

102 900 courriers ont été traités

190 300 documents numérisés

Le service aux adhérents jamais interrompu

Malgré la contrainte du travail à distance dans un délai très court, les équipes de la MSA se sont réorganisées pour continuer à verser toutes les prestations et accompagner les adhérents.

L'info en +

Une chaîne de solidarité a été activée entre les services ainsi qu'entre les caisses de MSA pour garantir la continuité des missions de service public du régime agricole sur l'ensemble du territoire, y compris dans les départements les plus impactés par la pandémie.

Maintien de nos canaux de contact

La MSA toujours joignable pour ses adhérents

L'accueil a été adapté au contexte sanitaire pour préserver le lien avec nos adhérents, notamment les plus fragiles. Pour garantir la sécurité des adhérents et celle de ses salariés, tout en continuant à apporter un service de qualité, la MSA est toujours restée joignable par téléphone et par messagerie sécurisée.

Sur les **79 100** appels reçus, plus de 90% pris en charge

Une réponse apportée à plus de **93 400** mails

1 800 rendez-vous réalisés (dont 60% par téléphone)

3 300 appels passés en direction de nos adhérents

Maintien de nos instances politiques

Les élus de la MSA mobilisés auprès des équipes

Les instances politiques de la MSA, indispensables au bon fonctionnement de l'institution, ont continué à être opérationnelles. Les administrateurs sont restés présents aux côtés des équipes de la MSA pour garantir la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, au bénéfice de nos adhérents, pendant cette période difficile.

CA¹ : **3** réunions

CPSS² : **1** réunion

CPSNS³ : **1** réunion

CPASS⁴ : **2** réunions

CRASS⁵ : **5** réunions

CRA⁶ : **3** réunions

CVM⁷ : **1** réunion

¹ conseil d'administration

² comité de protection sociale des salariés

³ comité de protection sociale des non-salariés

⁴ comité paritaire d'action sanitaire et sociale

⁵ comité restreint d'action sanitaire et sociale

⁶ commission de recours amiable

⁷ commission de la vie mutualiste

L'info en +

Du fait de la crise sanitaire, l'élection des membres du nouveau conseil d'administration de la MSA Alpes du Nord a exceptionnellement eu lieu par correspondance. Le dépouillement des bulletins de vote a eu lieu le mercredi 9 septembre, à Chambéry. Résultat : un taux de participation de 82% et un conseil d'administration renouvelé à près de 50% pour la MSA Alpes du Nord. Ci-dessous nos administrateurs pour le mandat 2020 – 2025.



2. L'accompagnement des particuliers

La MSA a garanti le versement de l'ensemble des prestations sociales sans délai supplémentaire. Elle a également pleinement joué son rôle d'amortisseur social en remboursant les indemnités journalières dérogatoires liées au confinement, en assurant le paiement des prestations exceptionnelles en faveur des plus démunis, mettant ainsi en œuvre de façon réactive les mesures annoncées par le gouvernement.

Maintien de toutes les prestations

Conformément aux directives gouvernementales, afin de préserver les droits de tous les bénéficiaires de prestations sociales, la MSA a adapté ses circuits de traitement des dossiers.

A titre d'exemple :

Paiement anticipé des prestations familiales du mois d'avril

Prolongation automatique des droits pour la CSS¹, le rSa², la prime d'activité et l'AAH³

Suspension des mutations de dossiers allocataires entre la MSA et la Caf



Versement d'aides exceptionnelles

Pour soutenir les jeunes de moins de 25 ans et les foyers les plus modestes face aux difficultés financières liées à la crise Covid-19, la MSA était au rendez-vous pour verser les aides exceptionnelles à ses ressortissants.

238 150 euros versés au total en mai – juin à **1 150 bénéficiaires** du rSa², de l'ASS⁴ ou de l'APL⁵

200 euros versés en juin à **221 jeunes** en situation de précarité pour un total de **43 800 euros**.



L'info en +

Le 27 novembre, une aide exceptionnelle de solidarité est automatiquement versée par la MSA à près de 1 400 foyers les plus modestes.

¹ complémentaire santé solidaire

² revenu de solidarité active

³ allocation adulte handicapé

⁴ allocation de solidarité spécifique

⁵ aide personnalisée au logement

Acteur de santé publique

En tant qu'organisme de sécurité sociale agricole, la MSA est aussi un acteur de santé publique. Elle a directement contribué à la lutte contre l'épidémie en limitant les déplacements de ses collaborateurs, en mettant à disposition de la réserve sanitaire ses médecins en santé publique et en santé au travail volontaires. La MSA a également relayé à ses adhérents, notamment via son site internet, les informations gouvernementales et les messages de prévention liés aux gestes barrières.

Pour accompagner les personnes reconnues à risque de développer une forme grave de Covid-19 et les personnes atteintes d'une affection de longue durée (ALD), leur consultation avec leur médecin traitant a été **pris en charge à 100 %** jusqu'au 10 juin.



L'info en +

Depuis début novembre, la MSA Alpes du Nord participe à la mission de traçage des personnes en contact avec la Covid-19, en renfort de la Cnam de l'Isère, avec une plateforme installée sur notre site de Grenoble.

3. L'accompagnement des professionnels

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie du coronavirus sur l'activité économique, conformément aux annonces du gouvernement, la MSA s'est mobilisée pour accompagner les professionnels agricoles par des dispositifs exceptionnels, que ce soit pour le paiement de leurs cotisations ou pour leur sécurité et celle de leurs salariés.

Des mesures de soutien économique

Des dispositifs pour faciliter la poursuite d'activité et protéger les salariés à risque

Pendant le confinement il était possible, en raison de la fermeture des crèches et des établissements scolaires de bénéficier d'un arrêt de travail pour garde d'enfants ou pour protéger les personnes les plus fragiles, indemnisé par la MSA.



Indemnisation de **26 allocations de remplacement dérogatoire** pour les non-salariés, allant jusqu'à 112 euros par jour

Indemnisation de **2 200 arrêts de travail pour garde d'enfant** (6% pour des non-salariés et 94% pour des salariés)

Indemnisation de **220 arrêts de travail pour les personnes à risque** (9% non-salariés et 91% salariés)

Création d'un **nouveau service en ligne pour simplifier les arrêts de travail** pour les travailleurs (non-salariés et salariés) contraints de garder leurs enfants

L'info en +

100 assurés maladie ont été indemnisés pour « isolement des cas contacts » en octobre. Ce sont les personnes contacts qui ne sont pas en capacité de télétravailler et qui ne rentrent pas dans le dispositif d'activité partielle.

Pour faciliter les démarches de ses adhérents (exploitants et salariés agricoles) pour la reconnaissance en maladie professionnelle de la Covid-19, la MSA a ouvert un service en ligne dédié en novembre 2020 : covid-declare-maladiepro.msa.fr



Des dispositifs pour le paiement des cotisations

En complément des dispositifs de report du paiement des cotisations des entreprises pendant toute la période du confinement et de suspension provisoire des prélèvements des échéanciers de paiement, les pouvoirs publics ont mis en place deux mesures exceptionnelles sur le recouvrement des cotisations et contributions sociales des non-salariés les plus touchés par la crise.

267 exploitants bénéficieront d'une réduction forfaitaire des cotisations et contributions 2020 de 2 400 euros (211 d'entre eux) et de 1 800 euros (58 d'entre eux)

21 exploitants bénéficieront de l'option à titre dérogatoire pour une assiette forfaitaire nouvel installé en 2020

45% des bénéficiaires issus de la filière **équestre**, 19% de la filière **viticole** et 8% de la filière **agro-tourisme**

L'info en +

Le dispositif exceptionnel de suspension des prélèvements a été remis en place. A la demande des pouvoirs publics, la MSA a procédé à un report automatique des prélèvements de cotisations personnelles exigibles sur cette fin d'année. Plus de 5 280 exploitants sont concernés en Isère, Savoie et Haute-Savoie.

Afin d'accompagner les entreprises les plus en difficultés, une commission dédiée étudiera les demandes de prise en charge des cotisations mi-décembre.

Un accompagnement et des consignes sanitaires

Depuis le début de la crise sanitaire, des mesures de prévention et d'organisation du travail ont dû être respectées pour protéger les exploitants, les employeurs et leurs salariés, sur leur lieu de travail, et éviter toute propagation de la Covid-19. L'équipe santé et sécurité au travail de la MSA a répondu présent pour accompagner les professionnels agricoles.

Un accompagnement personnalisé

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail sont restés mobilisés en présentiel ou à distance pour réfléchir avec les professionnels aux mesures à mettre en place dans leur entreprise en fonction de leur organisation propre.



150 actions en milieu de travail

pour des conseils sur les plans de déconfinement des entreprises et sur les reprises des malades Covid-19 et des cas contacts

1018 visites médicales et

entretiens infirmiers réalisés, dont une majorité en consultation à distance

Une ressource documentaire mise à jour régulièrement

Les professionnels peuvent trouver sur le site **ssa.msa.fr** les conseils de prévention et les consignes sanitaires par filière, sous forme de fiches pratiques, des vidéos sur les gestes barrières, des informations sur les aides méthodologiques et financières... Les contenus sont régulièrement mis à jour pour s'adapter au plus près aux besoins des professionnels agricoles.



1 fiche créée par la MSA Alpes du Nord
« Covid-19 et continuité d'activité : quelles questions se poser ? »

17 fiches créées par le réseau des MSA sur l'organisation générale, par filières et par activité

Un dispositif exceptionnel "Aide Prévention Covid"

Afin d'accompagner financièrement les structures agricoles fortement impactées, la MSA a mis en place un dispositif de prévention Covid, sous la forme d'une aide. Cette subvention couvre la prise en charge du matériel d'hygiène et de sécurité pour la mise en place des mesures de prévention et des mesures barrières, sur le lieu de travail.

29 000 euros au total ont été octroyés à 32 entreprises agricoles

L'info en +

Ce dispositif a été prolongé jusqu'au 30 novembre 2021. Depuis le 1^{er} septembre, l'achat de masques est éligible, à condition de mettre aussi en place des mesures de prévention et de protection collective contre la Covid-19.

4. Le soutien des adhérents & des populations les plus fragiles

Lancement d'une opération « paniers solidaires »

A partir de juin, en partenariat avec la Caf, la MSA a permis aux familles en difficulté de bénéficier de « paniers solidaires » composés de produits agricoles frais et de saison. Cette action de solidarité vient en aide à la fois aux agriculteurs en difficulté en raison du confinement et aux familles aux revenus modestes.

2 actions menées en Isère :

40 familles à Beaurepaire, soit 178 personnes, ont bénéficié des paniers

43 familles à Roussillon, soit 156 personnes, ont bénéficié des paniers



Des appels de solidarité

Pour accompagner les populations les plus fragiles, les adhérents bénéficiant d'un accompagnement social, détectés en situation de détresse sociale ou ayant besoin d'un secours d'urgence ont été systématiquement rappelés par les travailleurs sociaux. Sur l'ensemble de la période :

2522 foyers contactés par les travailleurs sociaux

273 rendez-vous en présentiel à partir du 1^{er} juin

L'équipe de l'action sanitaire et sociale de la MSA a également mené une grande campagne d'appels ciblés à destination de :

528 adhérents potentiellement en situation de fragilité accompagné, à partir de 2019, par un travailleur social

140 familles avec un enfant à charge bénéficiaire de l'AEEH

110 retraités bénéficiant d'un plan d'aide à domicile

5. Le maintien du lien avec nos équipes & nos délégués

Dès le début du confinement, les dirigeants de la MSA ont eu à cœur de veiller à garder le lien aussi bien avec l'ensemble des équipes de la MSA qu'avec tous les élus, administrateurs et délégués de territoire. De nombreuses actions ont été mises en place pour rester connectés, même confinés ou à distance.

Avec nos équipes

Développement de l'usage des **outils collaboratifs** : intranet collaboratif, réseau social d'entreprise, visio-conférence

5 émissions de **web radio** avec la direction : information & échanges en temps réel avec les salariés

19 **notes de direction** dédiées à la covid-19

Des actions de communication régulières pour **garder le lien** : café virtuel, partage thématique de photos chaque semaine, articles pour prendre des nouvelles des services, trucs et astuces sur le télétravail, fil d'actualité sur le réseau social d'entreprise...



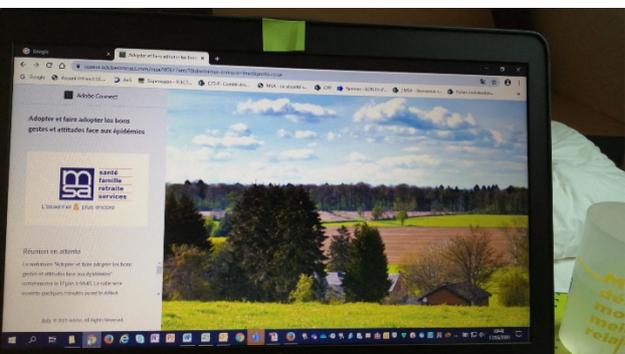
Avec nos délégués

Webinaire « Adopter et faire adopter les bons gestes et attitudes face aux épidémies »

Des **“Café des élus”** virtuels organisés sur chaque territoire

Lettre d'information **“MSAlpes info”** bi-mensuelle

22 mails hebdomadaires **“Les élus et la crise sanitaire”**



MSA Alpes du Nord
73016 Chambéry Cedex
alpesdunord.msa.fr

 **N°Cristal 09 69 36 87 00**
APPEL NON SURTAXE



L'essentiel & plus encore